

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2013

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1410)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE8

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« la confidentialité des données personnelles »,

les mots :

« le respect de la vie privée et du secret des affaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.